



COMMUNE de LACANAU  
Département de la GIRONDE  
Arrondissement de L'ESPARRE-MEDOC  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 10 décembre 2020

---

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16 décembre 2020

---

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 21 M. le Maire, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUÉY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, Mme Corinne FRITSCH, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 6 M. Maxime PELLICER qui a donné procuration à Mme Victoria FUSTER  
M. Jean-François BEAUCAMP a donné procuration à M. Alain BERTRAND  
Mme Michèle VIGNEAU a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
M. Adrien DEBEVER a donné procuration à M. Jérémy BOISSON  
Mme Anne ESCOLA a donné procuration à Mme Pascale MARZAT  
Mme Hélène LEBLANC a donné procuration à M. Cyril CAMU

Absent et non représenté : 0

Mme Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

**N°DL16122020-08 : Mobilité - Aménagement d'une traversée de bourg à Lacanau Ville, entre l'entrée de Ville Est et la place de la Gaité - Demande de subvention au titre du soutien au report modal 2021 auprès du Conseil départemental**

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

La commune de Lacanau s'est résolument inscrite dans le dispositif d'Aménagement Durable des Stations piloté depuis 2015 par le GIP littoral aquitain.

A l'achèvement en 2018 de la phase d'étude « Aménagement Durable de la Station », ont émergé deux chantiers prioritaires dont l'un d'entre eux concernait les mobilités.

Ce chantier des mobilités visait notamment à réaliser un schéma des mobilités pour une ville des courtes distances et déployer les alternatives à la voiture individuelle.

Depuis 2014, de nombreuses actions ont été engagées de réfection de voirie, de sécurisation, d'effacement de réseau, de partage de voirie en faveur des mobilités douces. L'objectif dans les 10 ans à venir, est de proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle en favorisant la ville des « courtes distances » promues également dans le plan local d'urbanisme. Pour définir la feuille de route à l'horizon 2030, un schéma des Mobilités a été engagé conformément à la délibération du 9 mai 2019. Les orientations stratégiques et le plan d'action opérationnel du schéma des Mobilités 2030 ont été validés en comité de pilotage le 10 décembre dernier.

Ces orientations stratégiques s'appuient d'autre part sur différents leviers de solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle (VI) : le stationnement et la circulation (pour réduire la place de la VI), les transports collectifs, les modes actifs et les nouvelles mobilités. Sans oublier d'agir sur la demande en mobilité par une politique d'urbanisme favorisant les « courtes distances ».

Concomitamment, un état des lieux exhaustifs des déplacements doux au cœur du bourg a été réalisé courant 2019, spécifiquement sur l'axe Est/Ouest, constituant la traversée du bourg de Lacanau Ville. Celui-ci porte en 1er lieu le constat de ruptures de déplacements récurrents, qui présentent parfois des risques en termes de sécurité.

Dans le cadre d'aménagements récemment réalisés, la commune avait déjà intégré des réponses à ces constats à l'instar des réalisations autour de l'Eglise ou encore sur le secteur de la place de la Gaité.

L'étude de faisabilité du réaménagement de l'axe constituant la traversée du bourg de Lacanau sur l'axe Est/ouest avait pour vocation de laisser une place plus importante aux déplacements doux et actifs. Elle a conduit à l'élaboration d'un programme détaillé, pour la création d'une liaison douce entre l'entrée de Ville Est et la place de la Gaité, bâti autour des items suivants qui sont tout à fait en cohérence avec le schéma des mobilités :

#### Mobilité

- Réaliser une liaison douce, en axe partagé, au cœur du bourg, reliant la place de la Gaité, l'église et son jardin, et l'entrée de ville Ouest,
- Assurer un partage apaisé de l'espace public pour les différents modes de déplacement,
- Encourager les déplacements actifs (vélo/marche) dans le bourg,
- Assurer les conditions d'accessibilité et de stationnement,
- Créer un axe partagé,
- Mailler le réseau de piste cyclable départementale et le connecté au réseau local,

#### Sécurité

- Réduire l'emprise des voiries,
- Créer des plateaux surélevés,
- Sécuriser et renforcer les traversées piétonnes,
- Moderniser et adapter le matériel d'éclairage,
- Rénover les voies et réseaux.

#### Embellissement

- Etablir un cadre végétal en cohérence avec les lieux et les engagements déjà pris par la ville. Le projet doit permettre de renforcer l'identité du bourg et de conforter son image de ville verte et naturelle sur la base des ambiances existantes.

- Harmoniser les aménagements,
- Scénariser la mise en valeur du patrimoine,
- Connecter les aménagements déjà réalisés,
- Mettre en valeur le patrimoine,
- Créer un axe vert, paysagé, identifié et identifiable

Le coût prévisionnel de cet aménagement est d'environ 1 638 613 euros hors taxe. Les études pré-opérationnelles sont en cours de manière à envisager une réalisation à partir du 3ème trimestre 2021, sur une période de 8 mois.

La commune entend donc solliciter la participation financière du Conseil départemental par l'intermédiaire du soutien au report modal 2021.

NATURE DES DEPENSES(1)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
<b>Acquisitions foncières éligibles (selon</b>		<b>Aides publiques (2)</b>		
-		Union européenne		
-		Etat (à détailler ci-dessous)		
-		- DETR (*)	150 000,00	9,00 %
-		- réserve parlementaire		
<b>Acquisitions immobilières éligibles</b>		- DSIL	589 900,68	36,00 %
-		-		
-		-		
-		Conseil régional	409 653,25	25,00 %
-		Conseil départemental(**)	142 000,00	8,67 %
<b>Travaux</b>		Commune ou groupement de communes (3)		
Installation de chantier	70 100,00	-		
Travaux préparatoires	95 960,00	-		
Terrassements généraux	55 892,00	Etablissements publics (3)		
Assainissement	58 550,00			
Structures	191 453,00	-		
Bordures et revêtements	711 158,00	-		
Mobilier urbain et équipements	37 500,00			
Signalisation	25 785,00	-		
Eclairage public	173 355,00	<b>Autres y compris aides privées (3):</b>		
Espaces verts	16 260,00			
Divers réseaux et aléas	202 600,00	-		
-		-		
<b>Matériels - Equipements (selon opération)</b>		-		
		<b>Sous-total :</b>	<b>1 291 553,93</b>	<b>78,67 %</b>
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
		- fonds propres	347 059,07	21,33 %
		- emprunts		
<b>Autres dépenses (selon opération):</b>		- crédit-bail		
		- autres (4):		
		-		
		<b>Sous-total :</b>	<b>347 059,07</b>	<b>21,33 %</b>
<b>TOTAL (4)</b>	<b>1 638 613,00</b>	<b>TOTAL (4)</b>	<b>1 638 613,00</b>	

(\*) 30% plafonné à 150 000 € sur montant éligible max 500 K€ H.T

(\*\*) 40 % sur montant éligible max de 500 K€ H.T (cds de 0,71)

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un financement au travers du soutien au report modal 2021 auprès du Conseil départemental pour assurer le financement de l'aménagement d'une liaison douce traversant le bourg de Lacanau Ville, entre l'entrée de Ville Est et la place de la Gaité.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2334-32 à 39 et R 2334-19 à 35

**VU** l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 9 décembre 2020,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

#### ARTICLE 1

**DEMANDE** la participation financière du Conseil départemental **au titre du soutien au report modal 2021 auprès du Conseil départemental** pour l'aménagement d'une liaison douce traversant le bourg de Lacanau Ville, entre l'entrée de Ville Est et la place de la Gaité pour un montant de 142 000 €.

#### ARTICLE 2

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention après des services du Conseil départemental et signer les documents afférents.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

18 DEC. 2020

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

18 DEC. 2020

